

BARÈME D'HONORAIRES Région Ile-de-France

LOCAUX D'HABITATION - VENTE

Prix de vente hors honoraires	Honoraires à la charge de l'acquéreur
< 29 999€	2 500€ TTC
30 000€ - 159 999€	8 000€ TTC
< 160 000€	5% TTC

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction. Honoraires à la charge de l'acquéreur.

TERRAINS À BÂTIR - VENTE

Prix de vente hors honoraires	Honoraires à la charge de l'acquéreur
< 99 999€	8 000€ TTC
< 100 000€	8% TTC

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction. Honoraires à la charge de l'acquéreur.

FONDS DE COMMERCES - VENTE

Prix de vente hors honoraires	Honoraires à la charge de l'acquéreur
< 99 999€	8 000€ TTC
< 100 000€	8% TTC

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction. Honoraires à la charge de l'acquéreur.

LOCAUX D'HABITATION - LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du locataire
Zone très tendue : 12€ TTC / M²	Zone très tendue : 12€ TTC / M²
Zone tendue : 10€ TTC / M²	Zone tendue : 10€ TTC / M²
Reste du territoire : 8€ TTC / M²	Reste du territoire : 8€ TTC / M²

La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur. Si la prestation est réalisée sous la responsabilité de la SARL LE PETIT AGENT, un huissier, ou un cabinet de gestion, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement, par partie.

LOCAUX COMMERCIAUX – LOCATION

LOYER ANNUEL HORS TAXES / HORS CHARGES	HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR
> 26 999€	8 000€ TTC
27 000€ - 95 999€	30% TTC
< 96 000€	20% TTC



BARÈME D'HONORAIRES

LE BOUSCAT (33110)

LOCAUX D'HABITATION - VENTE

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
< 29 999€	2 500€ TTC
30 000€ - 134 999€	8 000€ TTC
135 000€ - 349 999€	6 % TTC
350 000€ - 499 999€	5,50% TTC
> 500 000€	5% TTC

TERRAINS À BÂTIR / FONDS DE COMMERCES / DROIT AU BAIL - VENTE

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
> 99 999€	8 000€ TTC
< 100 000€	8% TTC

VIAGER & VENTE EN NUE-PROPRIÉTÉ - VENTE

VALEUR VENALE DU BIEN	HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
> 199 999€	14 000€ TTC
< 200 000€	7% TTC

LOCAUX D'HABITATION - LOCATION

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Zone très tendue : 12€ TTC / M²	Zone très tendue : 12€ TTC / M²
Zone tendue : 10€ TTC / M²	Zone tendue : 10€ TTC / M²
Reste du territoire : 8€ TTC / M²	Reste du territoire : 8€ TTC / M²
État des lieux : 3€ TTC / M²	État des lieux : 3€ TTC / M²

La rédaction de l'état des lieux peut être établie sans frais sous la responsabilité du bailleur.

LOCAUX COMMERCIAUX – LOCATION

LOYER ANNUEL HORS TAXES / HORS CHARGES	HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR
> 26 999€	8 000€ TTC
27 000€ - 95 999€	30% TTC
< 96 000€	20% TTC